

Programme
Energie
Eau
Solidarité
Foundiougne

Intitule de l'action	Plaidoyer pour l'accès à l'eau potable des populations de la communauté rurale de Djilor
Lieu de l'action	Sénégal, Région de Fatick, Département de Foundiougne, Communauté rurale de Djilor
Porteur de l'action	SOPREEF Entreprise rurale solidaire associant une association d'exploitants agricoles, un cabinet d'expertise sénégalais spécialisé en développement durable, un réseau d'épargnants solidaires français Coordinateur du programme EESF RC SN FTK 2008 B 2008

Partenaires

Association des Usagers du Forage de Sadioga	ASUFOR Association sénégalaise sans but lucratif, Création le 24/07/2008 (récépissé 067/GRF)
Association Savoirs pour le Développement Rural	ASADER Association sénégalaise sans but lucratif, Création le 05/02/2009 (récépissé 13756)
Radio Niombatto FM	Radio locale GIE Toubacouta (Département de Foundiougne)
Conseil Rural de Djilor	Collectivité locale sénégalaise Création en 1974 (limites définies par la loi 72-25 du 19 Avril 1972, modifiées en 2011)

Adresse postale:	BP 53 – Sokone – Sénégal
Numéro de téléphone fixe Numéro de téléphone mobile	+221 33 948 33 70 +221 76 498 44 56
Numéro de fax	+221 33 823 82 63
Personne de contact	Abdoulaye Diakhate
Adresse e-mail	abdoulaye@ariane-services.com

1. RESUME DE L'ACTION

Titre	Plaidoyer pour l'accès à l'eau potable des populations de la communauté rurale de Djilor
Lieu	Communauté rurale de Djilor (région de Fatick, Sénégal)
Durée	24 mois
Financement recherché	60.000 Euros / 39,36 MFCFA
Objectifs	<p><u>Objectif global</u> : Créer les conditions pour un investissement dans l'approvisionnement en eau potable des populations de la communauté rurale de Djilor.</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs non étatiques réunis au sein du programme EESF à orienter les activités du Programme Eau et Assainissement pour le Millénaire du gouvernement du Sénégal.</p> <p>Créer les conditions d'un investissement dans l'approvisionnement en eau potable des populations des villages de la zone de Keur Cheikhou, membres du programme Eau Energie Solidarité Foundiougne (EESF).</p> <p>Promouvoir le Droit à l'Eau et l'application du principe d'équité auquel se réfère la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.</p> <p>Faciliter la participation de jeunes au dialogue local et national sur lequel repose la mise en œuvre du PAGIRE</p>
Groupe(s) cible(s) ¹	<p>Population de la zone de Keur Cheikhou (16 villages, 6.000 habitants), totalement dépourvue d'accès à l'eau potable.</p> <p>Dont population des villages desservis par le forage de Sadioga (2400 personnes), dont l'eau dépasse les concentrations autorisées en chlore et en fluor : Sadioga, Keur Farba, Keur Mathioro, Ndiomdi, Dagassoukoum.</p> <p>1500 élèves (180 en CM2) des 10 écoles primaires de la zone de Keur Cheikhou</p>
Bénéficiaires finaux ²	<p>Population des 12 villages desservis par le forage de Djilor (7500 personnes), dont l'eau dépasse les concentrations autorisées en chlore et en fluor.</p> <p>Population de la communauté rurale de Djilor (30.000 habitants), dont le taux d'accès à l'eau potable en 2011 est le plus faible du Sénégal (4%).</p> <p>Populations rurales du Sénégal desservies par des forages dont les concentrations en fluor sont dangereuses pour la santé ou très salées (500.000 personnes).</p>
Résultats estimés	<p>Les capacités des acteurs non étatiques mobilisés au sein du programme EESF à orienter les investissements pour la réalisation des OMD sont renforcées.</p> <p>Les institutions nationales sont mobilisées pour un investissement dans l'accès à l'eau potable des populations de la zone de Keur Cheikhou.</p> <p>Les populations et les élus locaux de la communauté rurale de Djilor, sont informés de leur Droit à l'Eau potable et à un traitement équitable dans l'accès à l'eau.</p> <p>Des jeunes s'investissent dans la mise en œuvre d'un dialogue social au niveau local et au niveau national.</p>
Activités principales	<p>Elaboration d'un document de référence détaillé sur les conditions d'approvisionnement en eau de la zone de Keur Cheikhou et leur impact sur l'état de santé des populations.</p> <p>Sensibilisation des populations, des responsables locaux de la santé et de l'éducation, et des élus locaux au droit à l'eau, aux principes et mécanismes de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.</p> <p>Organisation des jeunes de la communauté rurale pour l'élaboration d'un plaidoyer pour l'accès à l'eau adressé aux conseillers ruraux.</p> <p>Appui aux jeunes et au conseil rural de Djilor dans le portage du plaidoyer auprès des institutions nationales et de leurs partenaires.</p>

¹ Les "groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront affectés directement de manière positive par l'action pour les besoins de l'action.

² Les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui tireront un profit long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

2. PERTINENCE DE L'ACTION

2.1. PERTINENCE AU REGARD DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées, lutte contre la pauvreté et renforcement de l'application des droits humains

La zone naturelle de Keur Cheikhou où est implantée l'adduction d'eau de Sadioga, est enclavée en saison des pluies, ne dispose d'aucune infrastructure de santé et d'aucun accès à l'eau potable. Les concentrations en fluor des eaux souterraines y sont supérieures à la valeur limite de la norme NS 05-033 qui interdit l'utilisation pour l'alimentation humaine des ouvrages où elle dépasse 3 mg/l.

L'action vise à soutenir l'effort de la population de cette région qui, depuis 2008, s'organise au sein du programme Eau Energie Solidarité Foundiougne (EESF) pour développer les capacités techniques et financières et la maîtrise de l'accès à l'énergie indispensables pour mettre en œuvre une solution durable de traitement de l'eau, accessible aux plus démunis.

L'action vise à sensibiliser les responsables associatifs, les jeunes et les élus locaux à la notion de droit à l'eau et aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau, et à développer leur capacité à en exiger l'application à l'échelle de la Communauté Rurale de Djilor.

Renforcement de l'influence des acteurs non étatiques sur la conception et la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

Les compétences en matière de Santé et d'Education ont été transférées aux collectivités locales. La loi SPEPA (2008) prévoit de leur transférer également l'autorité déléguante en matière de gestion du service public de l'eau. Cependant les élus locaux ne sont pas informés des enjeux liés à la qualité d'eau et il n'existe pas de relation fonctionnelle entre le conseil rural et les ASUFOR qui en assurent actuellement l'exploitation.

Alors que le Sénégal espère atteindre en 2015 les Objectifs du Millénaire pour l'eau, le taux d'accès publié par le PEPAM ne prend pas en compte la qualité de l'eau distribuée. Plus de 500.000 personnes sont desservies par des eaux qui ne répondent pas aux normes en vigueur ; ainsi, le taux de desserte par adduction d'eau est estimé à 59% pour la CR de Djilor, alors qu'il n'est réellement que de 4%.

L'action vise à promouvoir le cas de la CR de Djilor comme une référence au niveau national, à travers notamment une implication active au sein du Partenariat National de l'Eau (PNES), plateforme de concertation pour la mise en œuvre des principes de la GIRE. En alimentant en données opérationnelles la réflexion des décideurs, elle influera sur les stratégies nationales en matière d'investissement durable dans l'accès à l'eau.

Pertinence de l'action par rapport aux thèmes sous-jacents aux lignes directrices de l'appel à proposition

Le partenariat avec ASADER, à travers lequel des professionnels nationaux apportent leur appui à l'élaboration par des jeunes d'un Plaidoyer pour l'accès à l'eau potable, s'inscrit dans une perspective de promotion active des *Droits de l'Homme* au Sénégal :

- Le *Droit à l'eau potable* a été reconnu en juillet 2010 par l'AG des Nations-Unies comme un « droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ».
- En initiant des jeunes (lycéens, étudiants, volontaires) à leur responsabilité sociale, elle contribue à la promotion et la réalisation du 10^{ème} principe des *Droits de l'Enfant* (« l'enfant doit être élevé dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables »).

La démarche proposée contribue au renforcement de l'environnement institutionnel local et national :

- En entrant dans un partenariat avec une radio locale, dont la mission sera d'*informer* largement les populations sur leurs droits, et en affichant sa disponibilité à accueillir un plaidoyer porté par des jeunes, le Conseil Rural de Djilor encourage la *participation de tous* à la vie de la collectivité locale, qui constitue l'un des fondements de la *Démocratie*.
- Le partenariat entre l'ASUFOR et le Conseil Rural constitue un exercice de *bonne gouvernance locale* au profit de populations démunies, et contribue à accélérer l'opérationnalisation d'un cadre réglementaire qui prévoit le transfert de compétences aux collectivités locales en matière de gestion du service public de l'eau.

Par la nature des partenariats sur lesquels elle repose, l'action est conçue et exécutée sur la base d'un diagnostic et d'une démarche *participatifs*. Elle contribue à promouvoir le modèle d'*entreprise rurale solidaire* mis en œuvre par SOPREEF comme le facilitateur efficace d'un *dialogue social*, catalyseur de la *cohésion sociale* qui seule peut rendre durables les initiatives de développement local.

L'action propose d'intégrer le réseau social que constitue le programme EESF, coordonné par SOPREEF, avec un réseau de professionnels solidaires (ASADER) et une plateforme de concertation sur la gestion des ressources en eau (PNES). En s'appuyant sur ces *réseaux d'acteurs non étatiques*, elle permet à SOPREEF de renforcer son *partenariat avec les collectivités locales et régionales* en leur offrant un appui efficace dans le développement de leurs relations avec les *institutions publiques* du secteur de l'eau.

Contributions aux résultats particuliers attendus de l'appel à propositions.

En associant leurs capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles, les partenaires de l'action créent les conditions pour que, malgré les contraintes posées par la qualité des eaux, les populations de la communauté rurale de Djilor aient accès à l'eau potable, facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de l'action dans le cadre d'un *partenariat entre acteurs non étatiques de natures diverses* donne à la démarche proposée la crédibilité qui permettra d'en *capitaliser les acquis* au niveau d'une plateforme nationale de concertation et d'échanges telle que le Partenariat National de l'Eau et de participer à la *consolidation des capacités* de nombreux acteurs non étatiques à promouvoir l'application du Droit à l'Eau à l'échelle nationale.

L'action permet de sceller un partenariat fort avec les collectivités locales (Conseil Rural de Djilor, Conseil Régional de Fatick) pour *interpeller les institutions nationales* (Ministère de l'Hydraulique, PEPAM) et leurs partenaires internationaux, au nom des principes de la GIRE auxquels ils annoncent souscrire, sur leur stratégie de développement de l'accès à l'eau.

L'action vise *deux résultats immédiatement mesurables* : le financement par le PEPAM des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'un service de l'eau de qualité dans les villages desservis par le forage de Sadioga, et l'affectation par le conseil rural de Djilor d'une partie de son budget d'investissement à la mise en place de solutions durables d'approvisionnement en eau de qualité.

2.2. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX BESOINS ET CONTRAINTES PARTICULIERS DU PAYS OU REGION CIBLE ET DES SECTEURS PERTINENTS

Identification de la situation spécifique avant-projet dans la région cible et/ou secteurs.

La zone de Keur Cheikhou est enclavée en saison des pluies, totalement dépourvue d'accès aux services de base d'eau potable et de santé. Ses 16 villages totalisaient en 2007 environ 6000 habitants. La population n'a d'autre source d'approvisionnement que quelques rares puits non salés, souvent de mauvaise qualité biologique : à Keur Cheikhou, les populations ne reconnaissent aucun point d'eau de 'bonne qualité' et les 1500 habitants des villages jumeaux de Keur Farba et Sadioga ne disposent que de 4 puits d'eau douce.

La communauté rurale de Djilor a l'un des taux d'accès à l'eau potable les plus faibles du Sénégal (4%) : on observe au niveau de la presque totalité des points d'eau des concentrations en fluor de plus de 3 mg/l : à Sadioga, dans la zone de Keur Cheikhou (5 villages desservis, 2400 personnes), elle est de 3.2 mg/l et elle est supérieure à 5 mg/l à Djilor, siège de la communauté rurale (12 villages desservis, 7500 personnes). En outre, selon une étude réalisée par Caritas, il est probable qu'environ 30% des puits présentent également des concentrations en fluor supérieures à la norme en vigueur.

Analyse détaillée des problèmes qui doivent être abordés par l'action et de leur interrelation à tous les niveaux.

L'existence d'une adduction d'eau crée une illusion de desserte. Si l'eau est salée, la population la délaisse et utilise, pour satisfaire ses besoins domestiques, des puits dont la qualité biologique et physico-chimique n'est pas contrôlée : eau douce n'est pas synonyme de qualité et, l'eau fluorée étant inodore, incolore et sans saveur, les populations peuvent utiliser, sans le soupçonner, une eau dangereuse pour leur santé.

Malgré le danger qu'elle représente, le chef de poste de santé de Djilor n'est pas informé des risques endémiques de fluorose osseuse. Une étude réalisée en 2000 dans le cadre du Projet Sectoriel Eau a montré que c'est le cas de la plupart des personnels de santé en activité dans les zones rurales soumises à ce risque.

C'est pendant l'enfance que la fluorose risque d'affecter de façon irréversible l'état de santé des individus. Des études réalisées en Chine ont montré en outre qu'une consommation prolongée d'eau fortement fluorée a un effet négatif sur les capacités intellectuelles des enfants et donc sur les performances de leur scolarisation.

Le traitement d'une eau salée et fluorée est techniquement et économiquement possible. Mais sa mise en œuvre impose le renforcement des capacités techniques et managériales des structures en charge de la gestion du service public de l'eau, afin de garantir de façon pérenne l'accès de tous à une eau de qualité.

Ces problématiques ne peuvent être résolues de façon durable que si elles sont intégrées dans les stratégies de développement locales dont l'élaboration et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité de la collectivité locale. C'est elle qui élabore le Plan Local de Développement et le Plan Local Hydraulique et Assainissement et, parce que le cadre réglementaire le prévoit et qu'il existe une interaction étroite entre la qualité de l'eau consommée par les populations et les performances réalisées dans les secteurs de la santé et de l'éducation, elle doit affirmer sa responsabilité dans le développement de services de base de qualité.

En tant que représentation des populations qui l'ont élu, la capacité du Conseil Rural à promouvoir le caractère prioritaire des investissements nécessaires pour une desserte en eau de qualité dépend étroitement du niveau d'organisation de ces populations et de leur capacité à exprimer une demande audible et crédible.

Relation entre l'action et les plans pertinents et significatifs, entrepris au niveau national, régional et/ou local.

La nécessité d'accorder une haute priorité à la problématique de la qualité de l'eau consommée par les populations rurales est clairement identifiée depuis plus de 10 ans. Elle a été reconnue par le Conseil Supérieur de l'Eau (présidé par le Premier Ministre) en 2000, et constitue un des axes prioritaires du document de stratégie de gestion des ressources en eau élaboré dans le cadre du Projet Sectoriel Eau (2001).

Cependant, l'importance du risque politique (500.000 personnes concernées) a conduit les décideurs à agir avec extrêmement de prudence. Ainsi, bien que cette problématique ait été largement débattue lors du processus d'élaboration du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en eau (PAGIRE), elle est à peine évoquée dans sa version finale adoptée en 2008.

C'est la société civile qui s'en est fait le porteur : la qualité de l'eau constitue une des cinq composantes du plan d'action du PNES (2008) et le Livre Bleu Sénégal (2010) souligne que "les investissements publics doivent être orientés prioritairement vers les zones avec de faibles taux d'accès et une qualité de l'eau médiocre." En 2010 également, Caritas a réalisé, en partenariat avec le Ministère de la Santé, une étude sur le risque de fluorose et la validation d'une méthode de détection précoce.

Les bailleurs de fonds de l'hydraulique rurale ont exprimé en 2009 leur volonté de soutenir la résolution de cette problématique. En 2011 le Ministère de l'Hydraulique a mis en place une commission technique chargée d'élaborer une stratégie de prise en charge de cette problématique et lancé le programme PEPAM AQUA qui doit réaliser une dizaine de stations pilotes de traitement de l'eau.

La société Performances, partenaire associé dans SOPREEF, a joué un rôle important, à la fois sur le plan professionnel et au sein du PNES, dans l'animation et le développement de tout ce processus.

Intégration de l'action dans le programme EESF et avec les autres initiatives de la Commission Européenne.

Le Programme EESF est coordonné par SOPREEF, entreprise solidaire, organisée comme un cadre de rencontre, où décident à voix égale, paysans, expertise nationale et associations partenaires, et dont l'ouverture aux élus locaux, organisations féminines et employés du programme est en cours.

Il comprend une composante éducative qui mobilise une vingtaine d'écoles, dont 4 dans la zone ciblée. L'action bénéficiera des supports pédagogiques développés dans le cadre de cette composante et de l'appui du jeune volontaire qui accompagne les enseignants dans la sensibilisation des enfants aux principes du développement durable et l'organisation de leur contribution à la mise en œuvre du programme.

L'action complète l'Initiative Européenne pour les OMD, qui a ciblé au Sénégal la réduction des inégalités dans l'accès à l'eau, mais cible la Casamance et ne prend pas en compte la question de la 'qualité de l'eau'.

2.3. GROUPES CIBLES ET BENEFICIAIRES FINAUX, BESOINS ET CONTRAINTES, ET APPROCHE

Les groupes cibles sont (1) les 5 villages desservis par le forage de Sadioga (4000 personnes), dont l'eau dépasse les concentrations autorisées en chlore et en fluor (Sadioga, Keur Farba, Keur Mathioro, Ndiomdi, Dagassoukoum), (2) les 1500 élèves que comptent les 10 écoles de la zone de Keur Cheikhou, notamment leurs 180 élèves de CM2, et (3) plus globalement la population de cette zone (16 villages, 6.000 habitants), totalement dépourvue d'accès à l'eau potable. Cette zone constitue une entité géographique homogène où sont implantés deux groupements de producteurs (Felane et Sadioga) membres du programme EESF.

Les bénéficiaires finaux sont la population de la communauté rurale de Djilor (30.000 habitants), dont le taux d'accès à l'eau potable en 2011 est le plus faible du Sénégal (4%), notamment la population desservie par le forage de Djilor qui, outre le siège de la Communauté Rurale, alimente 12 villages (7000 personnes).

Du fait de la très mauvaise qualité des ressources, aucun investissement de desserte en eau n'est programmé par le PEPAM dans la zone ciblée. Une solution techniquement et économiquement viable a été identifiée par le programme EESF, avec l'appui de professionnels, et évaluée avec les bénéficiaires ; elle a été soumise au PEPAM pour avis technique et financement, mais n'a reçu aucune marque d'attention.

Le programme EESF a été conçu au travers d'un dialogue de 6 mois entre acteurs du développement local, à l'issue duquel un consensus s'est dégagé pour retenir la promotion de l'accès à l'eau potable comme objectif prioritaire. Devant la complexité du contexte actuel, il apparaît que la mobilisation de partenaires techniques et financiers pour répondre au besoin des populations demande au préalable une documentation approfondie de la précarité de la situation dans laquelle elles se trouvent, et une démonstration forte de la volonté et de la capacité des acteurs non étatiques qui les représentent et s'investissent dans le développement local à mettre en œuvre de façon durable les solutions appropriées.

Les jeunes lycéens de Djilor seront associés à l'action, dont ils capitaliseront les résultats pour les porter devant les élus locaux. Ils sont concernés à trois niveaux : les enfants des écoles primaires dont ils sont issus (enfants qu'ils ont eux-mêmes été) constituent le groupe cible le plus touché par le risque de fluorose ; bénéficiaires de l'application des droits de l'enfant, ils se doivent d'en mettre en œuvre le 10^{ème} principe ; proches de l'âge de la majorité, il est important qu'ils comprennent les mécanismes de la démocratie locale.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Origine de la préparation de l'action

L'action résulte d'une démarche engagée depuis 3 ans en concertation avec la Fédération des Producteurs de Tabanani de Foundiougne, organisation paysanne de 400 membres, marquée par les étapes suivantes :

- Elaboration avec ASADER d'un document de projet pour la réalisation d'un état des lieux des conditions d'approvisionnement en eau de la zone de Keur Cheikhou et leur impact sur l'état de santé des populations dans une démarche associant jeunes étudiants et lycéens. Présentation au président du conseil rural et au proviseur du lycée de Djilor (2009).
- Elaboration par SOPREEF du document 'Eau potable à Sadioga', proposition d'investissement pour le traitement de l'eau et l'amélioration du service public à Sadioga. Validation par le Conseil rural et l'ASUFOR et transmission au PEPAM (2011)
- Elaboration d'un projet de partenariat pédagogique avec l'inspection départementale des écoles primaires. Validation du contenu (avec un accent sur les droits de l'enfant et le droit à l'eau) avec les représentants des directeurs d'écoles de 4 communautés rurales, entré en opération en septembre 2011.

Objectifs de l'action

L'objectif principal est de renforcer les partenariats entre acteurs concernés par la mise en œuvre du programme EESF afin de donner à celui-ci la capacité de mobiliser les appuis techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre sa composante 'accès à l'eau potable'.

Sur le plan de la lutte contre la pauvreté, l'action vise l'amélioration du service mis en œuvre au niveau de l'adduction d'eau de Sadioga (siège de l'un des groupements de producteurs membres du programme EESF) par l'installation d'un système de traitement de l'eau. Cet investissement constituera une référence pour la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable des populations de la communauté rurale de Djilor, actuellement l'un des plus faibles du Sénégal.

Sur le plan de la promotion des droits humains et de la démocratie, l'action cible la sensibilisation des jeunes de cette région à leurs devoirs civiques et leur implication dans un dialogue local et national, sur l'application du Droit à l'Eau potable et du principe d'équité auquel se réfère la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Acteurs clés, leur attitude vis-à-vis de l'action et toute consultation ayant été entreprise avec eux.

Les acteurs clés concernés sont le Conseil Rural de Djilor, l'Association Savoirs pour le Développement Durable (ASADER), l'ASUFOR de Sadioga et Niombatto FM. Ils collaborent au sein du programme EESF et ont participé depuis plusieurs années à la réflexion coordonnée par SOPREEF sur la démarche à mettre en œuvre pour satisfaire le besoin en eau potable des populations. Ils agissent, chacun selon ses spécificités, en acteurs responsables engagés dans l'amélioration de la gouvernance du développement local.

Type d'activité envisagé, résultats et outputs y afférents, et liens/reliations entre groupes d'activité.

Trois groupes d'activités s'enchaînent et se complètent :

- Réalisation d'un état des conditions d'approvisionnement en eau et de la santé des enfants dans la zone de Keur Cheikhou (localisation et analyse de la qualité des points d'eau, identification des usages et usagers, diagnostic du risque de fluorose osseuse chez les enfants). Le résultat est un document de référence sur cette zone. Il fournit une information objective sur la problématique de l'accès à l'eau.
- Sensibilisation des populations (responsables de groupements de producteurs, organisations féminines), des jeunes (écoles primaires et secondaires), des responsables locaux de la santé et de l'éducation, et des élus locaux au droit à l'eau, aux principes et mécanismes de mise en œuvre de la GIRE. Un des résultats est l'intégration dans le budget du conseil rural d'une ligne d'investissement sur l'amélioration de l'accès à l'eau. C'est un atout important pour la mobilisation de partenaires tels que le PEPAM.
- Analyse avec les jeunes lycéens de la communauté rurale des données collectées, élaboration d'un plaidoyer pour l'accès à l'eau et présentation aux conseillers ruraux. Appui aux jeunes et au conseil rural de Djilor dans le portage du plaidoyer auprès des institutions nationales et de leurs partenaires. Le résultat est l'expression audible du besoin en eau de la communauté rurale. On attend des institutions nationales interpellées et de leurs partenaires une décision d'investissement pour la satisfaction de ce besoin.

Planning général de l'action et facteurs spécifiques ayant été pris en compte.

L'action est prévue se dérouler sur deux ans.

Elle s'articule avec la composante éducative du programme EESF, qui cible 4 des 8 écoles de la zone de Keur Cheikhou et bénéficie de l'accompagnement d'un jeune volontaire dans le cadre d'un partenariat avec l'association française Présent d'Avenir.

Elle envisage de s'appuyer sur le Partenariat National de l'Eau du Sénégal pour la promotion de ses résultats, compte-tenu de l'action en cours au sein de cette plateforme pour mobiliser ses membres autour de la mise en application du Droit à l'Eau.